

# Le climat change, la statistique publique européenne s'adapte !

Par David Nefzi et Léopold Gosset

*La Banque Centrale Européenne a publié des indicateurs cherchant à évaluer les conséquences des risques climatiques sur le secteur financier sur la base d'une méthodologie harmonisée et transparente. Si ces indicateurs positionnent la France favorablement vis-à-vis de ses voisins européens, ils présentent encore des limites et doivent être interprétés avec précaution ; les travaux à venir ont vocation à améliorer leur robustesse.*



Les données climatiques font face à trois défis : disponibilité, fiabilité et comparabilité ([Grisey, 2022](#)). Développer à court terme de nouvelles mesures du risque climatique implique donc de tirer parti des ressources existantes, en attendant les évolutions réglementaires en matière de données climat.

Dans ce contexte, le [plan d'action pour le climat](#) de la Banque Centrale Européenne (BCE), adopté en 2021 au terme de sa revue stratégique, fait sa juste part à la production de statistiques. L'élaboration d'[indicateurs statistiques liés au climat](#) par un groupe d'experts de l'Eurosystème, publiés pour la première fois en 2023, y fait suite.

Ces indicateurs couvrent notamment les deux canaux principaux par lesquels le changement climatique peut affecter la stabilité financière ([Carney, 2015 ; NGFS, 2019](#)) :

- (i) Les risques de transition, corollaires de la transition vers une économie bas-carbone (réformes réglementaires, évolutions technologiques...), mesurés par quatre indicateurs d'empreinte carbone des portefeuilles des sociétés financières (SF).
- (ii) Les risques physiques, qui se rapportent aux conséquences financières d'évènements climatiques extrêmes (ex : inondations) ou de changements graduels (ex : augmentation de la température moyenne), mesurés par trois indicateurs considérant sept aléas climatiques.

**Ces indicateurs permettent de mieux mesurer les risques climatiques pour le secteur financier**

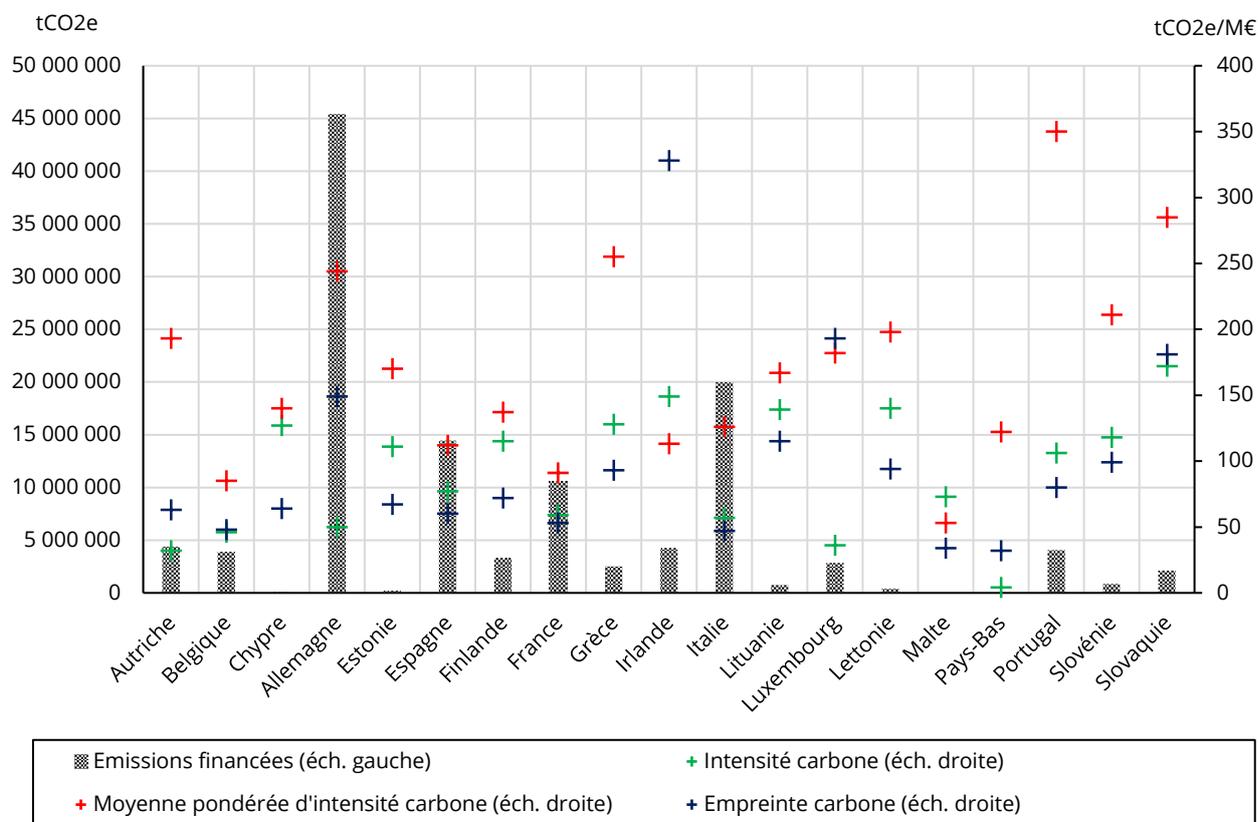
Pour les pays de la zone Euro, ces indicateurs reposent sur l'exploitation de données granulaires sur les sociétés non financières (SNF) auxquelles les SF sont exposées, via les prêts qu'elles leur ont accordés ou les titres qu'elles détiennent. Cette approche permet, en estimant l'empreinte carbone ou l'exposition aux aléas climatiques de chaque SNF incluse dans les portefeuilles des institutions financières, d'agréger ces informations pour obtenir des indicateurs ventilés selon différentes dimensions (ex : pays, type de SF).

Les quatre indicateurs de l'empreinte carbone cherchent à :

- (i) Mesurer le rôle des SF dans le financement des émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2e</sub>). C'est le cas des indicateurs émissions financées & intensité carbone, qui mesurent la contribution des investisseurs au financement des émissions des émetteurs, en faisant l'hypothèse que les émissions ou l'intensité carbone d'une entreprise n'ont été possibles qu'à la condition de recevoir un financement d'une SF.
- (ii) Évaluer l'exposition des SF au risque de transition. C'est le rôle des indicateurs moyenne pondérée d'intensité carbone & empreinte carbone, qui mettent la focale sur le portefeuille des SF en s'intéressant à la part du financement des émissions des émetteurs dans l'ensemble de son portefeuille, ce qui inverse la perspective précédente.

En 2020, les banques françaises financent 10,59 millions de tonnes de CO<sub>2e</sub> par le canal du crédit. Elles sont les quatrièmes plus grosses contributrices de la zone Euro, derrière celles de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Si en prend on compte l'efficacité carbone des contreparties (intensité carbone), les banques françaises se situent au septième rang. Enfin, si l'on neutralise l'effet taille du bilan (moyenne pondérée d'intensité carbone, empreinte carbone), les banques françaises sont les quatrième moins contributrices (graphique 1).

**Graphique 1 : Indicateurs d'empreinte carbone (Scope 1) des prêts bancaires aux entreprises (2020)**



Source : Calculs du SEBC basés sur les données d'AnaCredit, Securities Holding Statistics (SHSS), Institutional Shareholder Services (ISS), Refinitiv, EU Emissions Trading System (EU ETS), Eurostat Air Emissions Accounts (AEA) et Orbis.

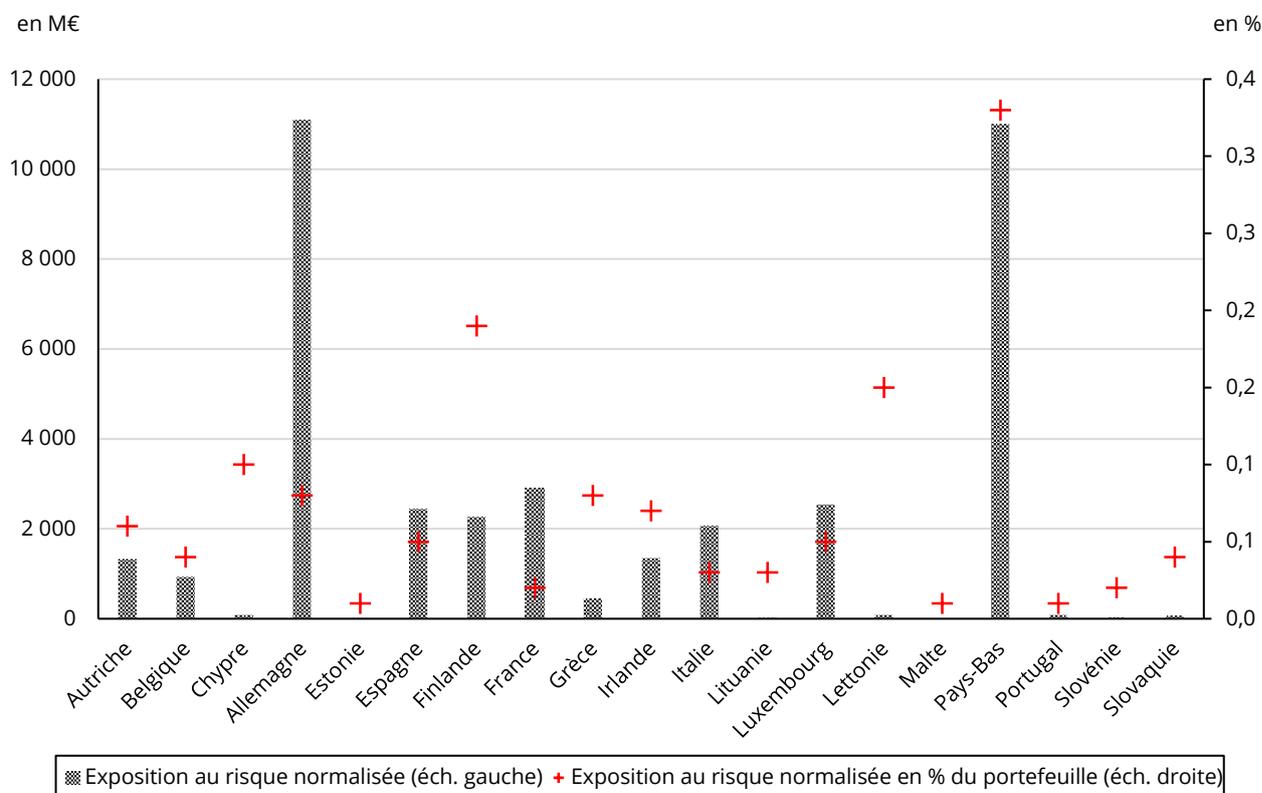
Trois indicateurs cherchent à mesurer le risque physique :

- (i) L'indicateur d'exposition au risque normalisée donne une estimation de l'exposition au risque physique en tenant compte du montant de l'exposition du secteur financier aux SNF, mais aussi de la fréquence/intensité de l'aléa qu'elles supportent et de leur vulnérabilité physique et financière face à celui-ci. Il couvre exclusivement les inondations fluviales, la submersion marine et les tempêtes.
- (ii) L'indicateur d'exposition potentielle au risque donne la part maximum du portefeuille exposé aux aléas précédents mais aussi à l'affaissement des sols, aux feux de forêt, au stress hydrique et aux tremblements de terre. Il ne considère pas leur fréquence ni leur intensité. Ici, l'intégralité de la valeur d'un titre est considérée comme à risque dès lors qu'au moins une des filiales du groupe émetteur est exposée à l'un des aléas.
- (iii) L'indicateur de cote de risque raffine l'indicateur précédent puisqu'il divise l'exposition en plusieurs classes de risque selon la fréquence des aléas associés (l'intensité n'est toujours pas prise en compte).

En 2020, les SF françaises apparaissent annuellement exposées aux risques physiques pour 0,2 % de leur portefeuille, soit 2 912 M€, via les prêts ou titres émis par les SNF. Les SF

françaises sont les troisièmes plus exposées de la zone Euro (en volume), mais les quatrièmes moins exposées en pourcentage de leur portefeuille (graphique 2).

**Graphique 2 : Indicateurs d'exposition au risque normalisée des SF (2020)**



Source : Calculs du SEBC basés sur les données d'AnaCredit, Securities Holding Statistics (SHSS), Centre commun de recherche de la Commission Européenne (JRC), Copernicus et Orbis

### Ces indicateurs doivent néanmoins être utilisés avec une certaine prudence

L'intérêt principal de ces indicateurs est de développer, à partir de la statistique publique, l'analyse des risques financiers liés au climat. En effet, leur publication a été accompagnée d'un [rapport détaillé](#) explicitant les différentes méthodologies mises en œuvre et les limites qui s'y attachent.

Parmi les limites communes à l'ensemble des indicateurs, les informations financières (par ex. le chiffre d'affaires) sont parcellaires. Par conséquent, une partie de ces indicateurs est calculée à partir de données imputées, ce qui peut affecter leur précision.

Pour évaluer leur robustesse, nous testons la sensibilité des indicateurs d'empreinte carbone en utilisant des données de l'INSEE sur les entreprises françaises en lieu et place de la base utilisée par la BCE dans la compilation des indicateurs, moins complète mais couvrant tous les pays membres de la zone Euro. Naturellement, les résultats obtenus suggèrent qu'une meilleure couverture de la population des entreprises a un effet non négligeable pour l'indicateur absolu (émissions financées), mais un effet moindre pour les trois autres indicateurs, qui représentent des moyennes.

De plus, les indicateurs d'empreinte carbone ne couvrent qu'une partie du spectre des émissions : celles liées au processus de production (Scope 1) et à la consommation d'énergie (Scope 2), mais pas les émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par une SNF ([Scope 3](#)).

S'agissant des indicateurs du risque physique, leur précision pâtit des incertitudes sur la localisation des actifs et de la non prise en compte de la couverture assurantielle, affectant la répartition du risque entre secteurs financiers et entre juridictions.

## **D'ici 2024, les travaux se poursuivront afin d'améliorer la robustesse des indicateurs**

Le taux de couverture des informations financières ou encore la précision de la localisation des actifs physiques devraient être progressivement améliorés. Les données disponibles au niveau national (ex : en France, la base SIRENE géolocalisée) peuvent venir nourrir l'approche harmonisée, ou proposer des alternatives. L'évolution du cadre réglementaire européen (à la faveur notamment de la [directive CSRD](#)) ainsi que les processus de normalisation comptable amélioreront la disponibilité d'informations granulaires, particulièrement s'agissant des émissions.

Par ailleurs, les méthodes d'estimation des émissions des SNF, de calcul des indicateurs (extension des aléas considérés pour le risque physique, intégration du Scope 3 pour l'empreinte carbone), et leur caractère prospectif (trajectoires d'émissions des SNF, projections des aléas extrêmes) seront également étudiés.